

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 07 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 1 octobre 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilynne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Antoine GALLEGO à M. Bruno POIGNANT.
Mme Nicole BROCARD à M. Didier SALAÛN.
Mme Valérie RODD à M. Olivier ZANINETTI.
Mme Rosa SAADI à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Julien PARFOND à Mme Sandra CARVALHO.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Véronique CHEVILLARD

2024DELIB0112 - APPROBATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE L'HÔTEL DE MALESTROIT ET DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE HECTOR BERLIOZ AINSI QUE DE LA MAISON DES ARTS ETIENNE AUDFRAY À COMPTER DU 14 OCTOBRE 2024

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération 2023DELIB0089 du 25 septembre 2023 relative à l'approbation de la modification du règlement intérieur de la Maison des Arts Etienne Audfray 2023-2024 et du règlement intérieur de l'Hôtel Malestroit et du Conservatoire de musique Hector Berlioz 2023-2024

Vu l'avis de la Commission Culture du 2 octobre 2024,

Considérant l'intérêt d'actualiser les règlements intérieurs actuels de l'Hôtel de Malestroit et du conservatoire de musique Hector Berlioz ainsi que de la Maison des arts Etienne Audfray, à compter du 14 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération 2023DELIB0089 du 25 septembre 2023 relative à l'approbation de la modification du règlement intérieur de la Maison des Arts Etienne Audfray 2023-2024 et du règlement intérieur de l'Hôtel Malestroit et du Conservatoire de musique Hector Berlioz 2023-2024 à compter du 13 octobre 2024.

ARTICLE 2 : APPROUVE les règlements intérieurs de l'Hôtel de Malestroit et du conservatoire de musique Hector Berlioz ainsi que de la Maison des arts Etienne Audfray à compter du 14 octobre 2024 tels qu'annexés.

ARTICLE 3 : PRECISE que les règlements intérieurs de l'Hôtel de Malestroit et du conservatoire de musique Hector Berlioz ainsi que de la Maison des arts Etienne Audfray sont à la disposition du public (du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du secrétariat du Conservatoire) au 2 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne et celui de la Maison des arts Etienne Audfray est à la disposition du public (du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du secrétariat de de la Maison des arts) au 2 rue du 136^{ème} de Ligne 94360 Bry-sur-Marne.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 10 octobre 2024

Secrétaire de séance
Véronique CHEVILLARD



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne